

BILAN 2023-2024



Communauté de communes du Pays des Ecrins

4 actions pour une prime CEE de 18 480.32 euros:

- La commune de Vallouise-Pelvoux a rénové son parc d'éclairage public
- La commune de l'Argentière-La Bessée a rénové son système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement/climatisation, l'éclairage et les auxiliaires mairie et salle des fêtes
- La commune de Saint-Martin-de-Queyrières valorise deux opérations de rénovation de l'éclairage public en changeant ses candélabres.

Communauté de communes du Briançonnais

8 actions pour une prime CEE de 13 461.42 euros.

- Sur la commune de Névache, 4 actions sont valorisées avec un socioprofessionnel (Lanameda Finance) pour le changement de chaudière, l'isolation et l'installation d'une chaudière biomasse collective de puissance d'environ 500 kW.
- Sur la commune de Monétier-les-Bains, 4 actions ont été valorisées par le gîte le Flourou pour l'isolation du bâtiment et l'installation d'un chauffe-eau solaire collectif.

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras

4 actions qui ont pu bénéficier d'une prime totale de CEE de 1 784.26 euros:

- Sur la commune de Guillestre 2 actions pour la rénovation du système de gestion technique du bâtiment d'une crèche pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement/climatisation, l'éclairage et les auxiliaires et pour le changement de fenêtre et de porte fenêtre pour le centre de vacances CIAL
- Sur la commune de Aiguilles 1 action pour une meilleure isolation en changeant également les fenêtres et portes fenêtres avec vitrage isolant.
- Sur la commune de communes, 2 070.18 euros de primes CEE devraient être perçues pour le financement de l'installation de vitrage isolant sur les locaux.



Note de synthèse des travaux et réflexions des étudiants de Science Politique au Laboratoire d'Action Publique

Lundi 19 Février 2024

Rédactrice : Sybille JUGY

Rappel du contexte :

Plusieurs étudiants de l'école de Science Politique de Grenoble au Laboratoire d'Action Publique ont travaillé depuis septembre 2023 sur la problématique suivante formulée par le PETR : « CRTE, Fonds vert, quelle appropriation par les communes rurales des contractualisations et des dispositifs étatiques d'accélération à la transition écologique des territoires, et notamment au niveau d'un PETR ? ».

Un travail de suivi a été mené auprès des étudiants pour aboutir à une présentation finale de la démarche au Bureau du PETR le 14 Février 2024.

Restitution des réflexions du LAP:

Synthèse générale :

Le travail des étudiants s'est réalisé de manière répartie via des recherches théoriques, générales, littéraires, complétées par plusieurs entretiens et retours d'expérience avec les élus du PETR et autres acteurs institutionnels.

Les PETR semblent être des acteurs importants dans la transition écologique et sa mise en œuvre sur les territoires via la concrétisation de projets. C'est pourquoi, le CRTE semble être un outil adéquat pour accompagner les territoires dans la transition écologique et de prendre en compte diverses problématiques (biodiversité, végétalisation et revitalisation urbaine, sobriété...) propres à chaque territoire.

Constats sur le territoire du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras:

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, dans le cadre du CRTE, permet un accompagnement auprès des communes, via la recherche de subventions étatiques entres autre. Il est donc important de bien déterminer les projets souhaitables à suivre.

Le Fonds vert étant une des subventions étatiques principales, mettant l'accent sur des projets de végétalisation des établissements scolaires et leur rénovation énergétique.

Plusieurs communes n'ont pu obtenir cependant, de subventions pour la mise en place de leurs projets, ce qui n'est pas toujours encourageant pour celles-ci à mettre des actions en place.



• Briançonnais • Écrins • Guillestrois • Queyras

Il semble important aussi pour les communes, de renforcer la communication et la pédagogie avec le PETR, du fait d'un manque de compréhension et d'information envers celui-ci. Il serait donc pertinent de renforcer les relations directes, la sensibilisation et la communication via la diffusion d'informations auprès des communes, de leurs agents, élus et citoyens.

A noter que le changement régulier des agents au PETR, rend les échanges plus difficiles. La difficulté est également accentuée avec les EPCI où les démarches administratives sont lourdes.

Il semble également pertinent de solliciter au maximum les différents acteurs pouvant apporter un appui et une aide en ingénierie afin de monter au mieux des projets. Il faut rappeler qu'un projet n'est également valable que s'il y a un bon accompagnement en amont en ingénierie. (Etat, EPCI, PETR, Région...). De plus, les PETR pouvant manquer de compétences en ingénierie, il semble donc nécessaire de solliciter les acteurs plus compétents.

Des réunions à mettre en place pour diffuser les informations sur le rôle du PETR et renforcer la confiance entre le PETR et les élus, permettraient d'apporter un appui plus concret et visible (sous forme de copil, réunions à titre d'information ou autre comité...).

Pour rappel, le CRTE ne doit pas être perçu comme un outil direct de financement de projet mais doit faire office de feuille de route afin de répondre de manière ciblée et efficace à des enjeux sur le territoire en matière de transition écologique.

La communication doit également être renforcée entre le PETR et les sous-préfectures mais également la Région, afin d'obtenir plus facilement des subventions et être plus informé des actualités. La communication semble être une des clés pour restaurer la confiance et développer les liens entre le PETR et les communes.

Conclusion :

Plusieurs propositions sont émises par les étudiants afin de renforcer la communication :

- Développer les liens et la communication avec les communautés de communes
- Développer le lien avec les communes en se rendant de manière occasionnelle/régulière suivant les besoins, dans chacune d'entre elle pour proposer un appui au montage de dossiers et communiquer sur le rôle du PETR. Renforcer cette communication en début de mandat. La présence physique au bureau peut être adaptable suivant les besoins.
- Communiquer en renvoyant sur le site du PETR, les podcasts de la RAM 05 voire proposer une vidéo ou des fiches synthèses présentant le PETR, ses missions et ses fonctions.
- Communiquer sur le Fonds vert auprès des communes
- Communiquer sur des idées de projets au moment des déplacements ponctuels et sur les différentes aides existantes.

Actualité > Actualités > Société

Economiser l'énergie : une prime pour ses projets ?

Société. « Comment mobiliser au mieux les Certificats d'Economies d'Énergie (CEE) pour les projets de rénovation énergétique », une réunion d'information proposée par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillectrois et du Queyras

Publié le 12/06/2024 à 09h14 - Par manon mathieu



Guillectrois | Queyras • Désimperméabilisation et végétalisation des sols au programme

Des réunions d'information vont être proposées, mercredi 16 octobre, pour aider les collectivités et les acteurs privés à repenser l'aménagement des espaces en faveur de la santé. Ces temps informatifs organisés par le CAU-E05 et le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillectrois et du Queyras, avec le soutien financier de l'ARS, se dérouleront à la salle polyvalente de Prelles (Saint-Martin-de-Queyrières) entre 9 et 12 heures et à la salle polyvalente de Réotier entre 17 et 20 heures. Seront abordés les intérêts et les bénéfices à désimperméabiliser et à végétaliser les espaces publics, les impacts sur la santé, comment repenser une cour d'école et les accompagnements possibles pour réaliser des projets. Un atelier participatif animé par l'association EnvirobatBDM sera organisé à la fin de chaque réunion. Ces temps d'échanges se clôtureront par un buffet offert.

Inscription au 07 67 15 37 90 ou au 06 74 05 00 09.

Information et inscription en ligne sur
www.paysgrandbrianconnais.fr

Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique

MOYENS HUMAINS

- 1 cheffe de projet CRTE à 100% : Aude PERRY (janvier à juin) et Sybille JUGY (septembre à décembre)
- Elue référente : Alice PRUD'HOMME



LE FONDS VERT
pour l'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires

Mission financée par
l'Etat à hauteur de
75%

Le Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE)

Ce contrat, signé pour 6 ans, a pour objectif **d'accompagner la transition écologique et de développer des projets adéquats**. Le CRTE se fonde sur le projet de territoire des collectivités contractantes et bénéficiera des crédits du Plan de relance, dont il incarnera la déclinaison territoriale.

Le CRTE change de nom en septembre 2023 pour être renommé "**Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique**".

Aide à la **mobilisation de CEE**
des socioprofessionnels et des
collectivités

Interaction avec les **36 communes**
du territoire et les **3 EPCI** pour
inscrire les projets dans le CRTE



Travail sur la **sobriété**,
l'**accompagnement de projet**
et la **recherche de financement**



Définition de
nouvelles
thématiques CRTE :
Qualité de vie et
Amélioration des
accès

Accompagnement des communes

Accompagnement et suivi des porteurs de projets publics et privés sur les projets de transition écologique.

Orientation des porteurs de projets vers les dispositifs existants en matière de transition écologique et sobriété comme les aides de l'ADEME ou les appels à projet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Échanges avec les différents partenaires, acteurs et structures économiques du territoire afin de mutualiser l'accompagnement et les orienter efficacement dans leurs démarches.



Animation du contrat

Mise en ligne et actualisation des différents appels à projet correspondant aux projets des collectivités.

Accompagnement des porteurs de projet pour effectuer les procédures du fonds vert.

Veille territoriale sur les financements.

Participation aux comités de pilotage de Petites Villes de Demain (Guillestre et l'Argentière-La Bessée) et Espaces Valléens.

Participation à la réunion de relance du projet de centrale amont du Fournel.

Réalisation des annexes financières.

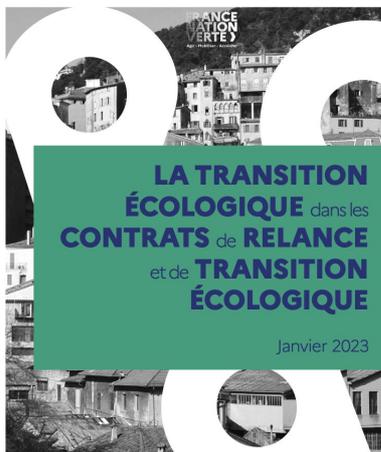
Travail en lien avec la préfecture et la DDT avec 1 Comité de suivi et 1 réunion Sous préfètes - DDT

2 Comités techniques réalisés.

Organisation d'un groupe de travail "Economie circulaire" transmis par la suite à la mission COT.

Participation à 3 colloques en lien avec les thématiques CRTE (retours d'expérience et partage des connaissances), un atelier AlpSatellites et une réunion de rencontre Energie citoyenne.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



1^{ères} Assises de

l'ingénierie

ATELIER : ASSURER LE SUIVI ET LE PILOTAGE DE SON CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

Animé par Julien MEGDOUD (ANCT) et Jerry SCHMIDT (ADEME)



LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

Une nouvelle forme de contractualisation dont l'objectif est d'intégrer et de simplifier la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques territoriales au service de la transition écologique et de la cohésion territoriale



L'ANCT joue un rôle actif dans l'accompagnement des collectivités en mobilisant ses ressources propres et celles de ses partenaires

LES TROIS ÉTAPES CLEFS QUI CONDITIONNENT LA RÉUSSITE D'UN CRTE

ÉTABLIR LE BONDIAGNOSTIC POUR DÉFINIR LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES QUI VONT STRUCTURER LE CRTE



IMPLIQUER LES ACTEURS LOCAUX

Prise en compte des aspirations des élus, de la société civile et des partenaires économiques



ANIMER ET SUIVRE SON CRTE

Les acteurs de l'ingénierie peuvent accompagner les collectivités dans le pilotage, l'animation, la mise en œuvre et l'évaluation de leur CRTE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

Suivi et mise en place de projets de rénovation **mobilisant les CEE** :
1 291 687,43 euros de primes CEE générées depuis 2017
avec 343 247,70 euros pour le PETR.

11 projets suivis mobilisant les CEE en 2023 et **9** ayant reçus la prime CEE.

Les autres étant en cours d'étude.



Les projets de 2023

Structure	Projet	Montant de la prime
Ceillac	Rénovation du groupe scolaire	999,10 euros
Ceillac	Vitrage isolant appartement	32,96 euros
50 Grande Rue	Isolation combles et toitures	1 017,45 euros
Guillestre	Office de tourisme	404,14 euros
La Roche-de-Rame	Rénovation de la salle polyvalente	972,00 euros
La Roche-de-Rame	Rénovation de la salle polyvalente	828,00 euros
Briançon	Rénovation logement, système solaire combiné	545,15 euros
Molines-en-Queyras	Ancienne école Pierre Grosse	51,57 euros
Communauté de communes du Briançonnais	Rénovation d'éclairage extérieur	954,18 euros

Les primes CEE, certificats d'économies d'énergie, ont été instaurées en 2005 par la loi POPE. Elles proviennent des fournisseurs d'énergie qui ont une obligation de faire des économies d'énergie en interne et en finançant des travaux chez les tiers. Le PETR s'est saisi de cette opportunité pour faciliter l'accès à ces primes pour les acteurs professionnels et publics du territoire.

Les primes CEE doivent être vues comme un "bonus" financier. Elles apportent un soutien supplémentaire pour les actions permettant des économies d'énergie, mais ne se substituent pas à la recherche de financements.

Pour mobiliser les primes, le PETR a conventionné avec HELLIO pour la période 2022 - 2025.

Zéro Artificialisation Nette

Dans le cadre d'un partenariat entre le PETR et RAM05, une quinzaine de journalistes ont été formés aux enjeux du Zéro Artificialisation Nette.

Sommaire

- Introduction: Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras
- ZAN: De quoi parle-t-on?
- ZAN: La réglementation
- ZAN: Freins et leviers

« Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050 »

ZAN : La réglementation

Historique de la réglementation

ZAN : Freins et leviers

Les contributions du PETR

Zéro Artificialisation Nette des sols

Atelier de travail sur l'artificialisation des sols

Décryptage de la loi Climat et Résilience



Prêt de matériel

Comme chaque année, le PETR met à disposition du matériel de rénovation énergétique pour les habitants, les collectivités et les socioprofessionnels du territoire.

12 prêts ont été réalisés (2 collectivités, 2 entreprises et 8 particuliers).

Il s'agit principalement de la caméra thermique mais également de thermomètres de précision, des hygromètres et de wattmètres.

Des modalités de prêt :

- Contacter le PETR
- Réserver le matériel
- Signer une convention de prêt
- Un briefing d'utilisation au moment du retrait

PRÊT DE MATÉRIEL GRATUIT

D'AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras met à disposition de tous, acteurs publics, privés et particuliers du territoire :

- Caméra thermique** : Pour enregistrer les pertes de chaleur d'un bâtiment
- Hygromètre à pointe** : Pour mesurer le degré d'humidité des matériaux
- Anémomètre à moulinet** : Pour mesurer la vitesse du vent
- Thermomètre infrarouge** : Pour mesurer la température
- Wattmètre** : Pour mesurer et enregistrer la consommation d'électricité
- Enregistreur de température** : Pour enregistrer les variations de température
- CO2** : Pour enregistrer les variations de CO2 dans l'air

Pour plus d'information : www.paysgrandbrianconnais.fr

Le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique

Le contrat reprend les axes du contrat de transition écologique et du contrat de ruralité et s'appuie sur le projet de territoire. Il a également comme objectif de faire converger les politiques publiques en territoire de montagne, afin de faire ensemble pour plus d'efficacité.



Il draine les fonds étatiques comme la DETR, la DSIL ... des fonds d'aides directes aux communes.

Stratégie et axes retenus

Axe transversal	Axes	Orientations
Animation et concertation	Transition Écologique	1. L'autonomie alimentaire et l'agriculture
		2. La gestion des déchets - Economie circulaire
		3. Sobriété énergétique, production et stockage des Énergies renouvelables
		4. La et les mobilités
		5. L'habitat et logement - L'assainissement
	Ruralité	1. La santé en milieu rural
		2. Le numérique : accès et usages
		3. L'aménagement des communes - Les risques naturels
		4. Le tourisme et le développement de l'attractivité du territoire

Fonds mobilisés

30
projets
retenus

Montant des subventions mobilisées en 2023 :

3 573 168,54 €

Dont

- 624 125,99 € pour la CC du Pays des Ecrins
- 1 208 591,55 € pour la CC du Guillestrois-Queyras
- 1 740 451,00 € pour la CC du Briançonnais

16 projets de la DETR et 3 projets de la DSIL étaient inscrits dans l'annexe du CRTE. 18% des projets subventionnés par la DETR départementale étaient des projets de collectivités du PETR (36 communes sur 162 au total).

Exemples de projets financés

CCB	Restructuration de l'ancienne école communale (Cervières) Renouvellement des canalisations d'eau potable (Névache)
CCPE	Travaux d'isolation thermique de la toiture de l'école (Puy-Saint-Vincent) Réfection de la place de l'église (Vallouise-Pelvoux)
CCGQ	Création d'un logement dans un bâtiment communal (Saint-Clément-sur-Durance) Création d'un réseau de collecte des eaux pluviales (Ceillac)

Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique

MOYENS HUMAINS

- 1 cheffe de projet CRTE à 100% : Sybille JUGY (septembre 2023 à décembre 2024)
- Elue référente : Alice PRUD'HOMME



Mission financée par l'Etat à hauteur de 75%

Le Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE)

Ce contrat, signé pour 6 ans, a pour objectif **d'accompagner la transition écologique et de développer des projets adéquats**. Le CRTE se fonde sur le projet de territoire des collectivités contractantes et bénéficiera des crédits du Plan de relance, dont il incarnera la déclinaison territoriale.

Accompagnement des communes

Accompagnement et suivi des porteurs de projets publics et privés sur les projets de transition écologique.

Orientation des porteurs de projets vers les dispositifs existants en matière de transition écologique et sobriété comme les aides de l'ADEME ou les appels à projet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Échanges avec les différents partenaires, acteurs et structures économiques du territoire afin de mutualiser l'accompagnement et les orienter efficacement dans leurs démarches.

Aide à la **mobilisation de CEE** des socioprofessionnels et des collectivités

Interaction avec les **36 communes** du territoire et les **3 EPCI** pour inscrire les projets dans le CRTE



Travail sur la **sobriété**, l'**accompagnement de projet** et la **recherche de financement**



Animation du CRTE sur diverses thématiques de transition écologique



Animation du contrat

Veille territoriale sur les financements: Mise en ligne et actualisation des différents appels à projet correspondant aux projets des collectivités.

Accompagnement des porteurs de projet sur des conseils, orientations à suivre.

Mettre en **concertation** les porteurs de projets avec les acteurs du territoire compétents en la matière.

Participation aux **réunions des autres programme comme Petite Ville de Demain et aux COP Départementale et Régionale.**

Animation d'**ateliers sur la Sobriété** avec le collège les Garcins. auprès de plusieurs classes.

Animation de réunion d'information avec le CAUE05 et l'ARS pour **repenser les aménagements publics en faveur de la santé (végétaliser et désimpermeabiliser** cours d'école, crèches, parkings... En amont de cet événement du 16 Octobre, la cheffe de projet CRTE a publié un flyer de communication sur les financements principaux et les étapes à suivre pour mener un projet de désimpermeabilisation et végétalisation. La cheffe de projet CRTE a également rencontré plusieurs communes intéressées par ce type d'aménagement et a participé à deux événements organisés par l'ARBE et le CAUE05 ainsi que des webinaires de l'ARBE sur ces thématiques afin de gagner en compétences pour pouvoir mener à bien la réunion du 16 Octobre.

2 Comité de suivi EPCI, Préfecture et Village d'Avenir.

Echange régulier avec la Préfecture pour mener le suivi du CRTE.

Rédaction du **rapport de la planification écologique** en faveur d'une politique énergétique tenant compte des aspects paysages, biodiversité et eau. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mission CAI du PETR.

Rédaction régulière de **flyer de communication** sur divers sujets de transition écologique à destination des collectivités, du grand public...

Rédaction de notes en lien avec différentes mission du PETR, notamment pour le COT (exemple: les financements existants pour les entreprises du territoire intéressées pour développer l'économie circulaire). De nombreuses recherches sont menées en amont pour pouvoir faire ce travail de rédaction.

Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

Suivi et mise en place de projets de rénovation **mobilisant les CEE** :
1 147 304,99 euros de primes CEE générées entre 2018 et 2022 pour **65 actions** et entre 2023 et 2024, **273 516,48** euros pour **15 actions**.

Organisée le 18 Juin à l'Argentière-La Bessée une réunion d'information à destination des élus et techniciens a eu lieu avec la présence de HELLIO Solution pour faire un rappel sur les CEE.



Les projets de 2024 en cours

Structure	Projet	Montant de la prime
SIGDEP	Rénovation du parc d'éclairage public (4 222 points lumineux pour 19 communes)	257 379,45 euros
CCGQ	Vitrage isolant bâtiment public	2 070,18 euros
Saint-Martin de Queyrières	Rénovation candélabres	605,43 euros
Lanameda Finance	Isolation des locaux	10 396,07 euros
Gîte le Flourou	Isolation et rénovation thermique avec chauffe eau solaire	3 065,35 euros

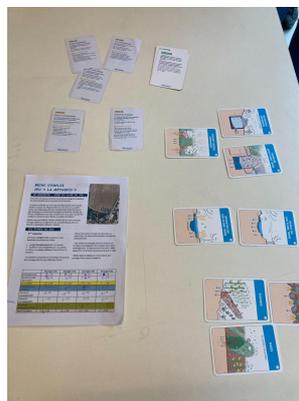
Les primes CEE, certificats d'économies d'énergie, ont été instaurées en 2005 par la loi POPE. Elles proviennent des fournisseurs d'énergie qui ont une obligation de faire des économies d'énergie en interne et en finançant des travaux chez les tiers. Le PETR s'est saisi de cette opportunité pour faciliter l'accès à ces primes pour les acteurs professionnels et publics du territoire.

Les primes CEE doivent être vues comme un "bonus" financier. Elles apportent un soutien supplémentaire pour les actions permettant des économies d'énergie, mais ne se substituent pas à la recherche de financements.

Pour mobiliser les primes, le PETR a conventionné avec HELLIO pour la période 2022 - 2025.

Désimperméabiliser-Végétaliser

Dans le cadre d'un partenariat entre le PETR et le CAUE 05 avec la participation financière de l'ARS, une réunion d'information sur "Repenser les aménagements des espaces publics en faveur de la santé: désimperméabiliser et végétaliser (cours d'écoles, crèches, parkings...)" a été menée à destination des élus, techniciens, corps enseignants... le 16 Octobre à Prelles. Un atelier a été animé par Envirobat BDM en fin de réunion. Au total, 26 participants (enseignants, élus et techniciens) se sont montrés fortement intéressés et enrichis par cet événement. La présentation a été animée par le CAUE 05 et la cheffe de projet CRTE, clôturée par un atelier animé par Envirobat BDM.



Prêt de matériel

Comme chaque année, le PETR met à disposition du matériel de rénovation énergétique pour les habitants, les collectivités et les socioprofessionnels du territoire.

12 prêts ont été réalisés (2 collectivités, 2 entreprises et 8 particuliers).

Il s'agit principalement de la caméra thermique mais également de thermomètres de précision, des hygromètres et de wattmètres.

Des modalités de prêt :

- Contacter le PETR
- Réserver le matériel
- Signer une convention de prêt
- Un briefing d'utilisation au moment du retrait



PRÊT DE MATÉRIEL GRATUIT

D'AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras met à disposition de tous, acteurs publics, privés et particuliers du territoire :



Caméra thermique
Pour enregistrer les pertes de chaleur d'un bâtiment



Hygromètre à pointe
Pour mesurer le degré d'humidité des matériaux



Anémomètre à moulinet
Pour mesurer la vitesse du vent



Wattmètre
Pour mesurer et enregistrer la consommation d'électricité



Thermomètre infrarouge
Pour mesurer la température



Enregistreur de température
Pour enregistrer les variations de température



Enregistreur de CO2
Pour enregistrer les variations de CO2 dans l'air

Pour plus d'information :
www.paysgrandbrianconnais.fr



Compte-rendu réunion CRTE-Journée de l'habitat de PVD à l'Argentière-la Bessée Jeudi 17 Octobre 2024– 10h-12h30

Rédactrice : Sybille JUGY

Personnes Présentes :

- Valérie-Cécile CHAUVIN- Région Sud
- DIL
- Maison de l'Habitat
- Chambre des Métiers
- Erika ALLAIS-Chargée de projet Petites Villes Demain à l'ABC
- Sybille JUGY – Cheffe de projet CRTE PETR

ORDRE DU JOUR :

Cotech préparatoire pour présenter une proposition du 1^{er} jet du programme de la journée du samedi 24 Mai 2025 à la salle du Quartz à l'Argentière-la Bessée : Journée de l'Habitat.

DISCUSSIONS ET ECHANGES :

La journée de l'Habitat du Samedi 24 Mai 2025 est organisée par la cheffe de projet PVD de la commune de l'Argentière-La Bessée. Elle aura lieu à la salle du Quartz.

La programmation a été proposée auprès des participants de la réunion afin qu'ils puissent en avoir connaissance et faire des suggestions d'idées (artisans à inviter, sites à visiter...).

La journée est surtout à destination des particuliers, des copropriétés afin qu'ils puissent rénover et ensuite louer dans les normes.

Cette journée proposera autour d'ateliers, de stands, de visites de terrain, de jeux sérieux... les différents artisans, acteurs, financements, outils...existants sur le territoire permettant aux particuliers de pouvoir rénover leurs logements et ensuite pouvoir les louer. Le but de cette journée est d'inciter à la rénovation, de créer du logement (sans construire), de lutter contre la vacance et d'accompagner les propriétaires et bailleurs dans la démarche. La Maison de l'Habitat a toute son importance dans cette journée pour accompagner les particuliers.

Une troisième journée de l'habitat sera organisée plus tard sur le sujet des habitats vertueux : la cheffe de projet PVD pourra ainsi s'inspirer de ce qui a été vu pendant la journée désimperméabilisation et végétalisation organisée par le PETR et le CAUE05 la veille.

La cheffe de projet CRTE a interrogé la cheffe de projet PVD afin de savoir si l'événement pouvait aussi concerner les communes et la rénovation de leurs bâtiments, afin de pouvoir éventuellement proposer un stand sur les CEE.

La cheffe de projet PVD reprendra contact avec la cheffe de projet CRTE à ce sujet. La Cheffe de projet CRTE fera également un point avec sa direction, notamment par rapport à la date (samedi).



• Briançonnais • Écrins • Guillestrois • Queyras



Compte-rendu Réunion rencontre CRTE-Village d'Avenir-Préfecture-EPCI à Mont-Dauphin

Mardi 9 Juillet 2024 – 10h-12h

Personnes Présentes :

- Isabelle BIANCHINI-Chargée de mission politiques publiques, Préfecture Hautes-Alpes
- Laure VINCENT-Cheffe de projet Village d'Avenir, Préfecture Hautes-Alpes
- Pascal SAUTY-Chef de projet Village d'Avenir, Préfecture Hautes-Alpes
- Julie PRIVAT-Directrice du développement touristique, CCPE
- Emmanuelle TUILLIERE-Directrice développement économie, tourisme, CCGQ
- Pierre DE MONTMORILLON-Chef de service développement économique et touristique, CCB
- Sybille JUGY – Cheffe de projet CRTE, PETR

ORDRE DU JOUR :

- Tour de table.
- Echange sur chacune des missions des agents, en rapport avec leur programme (CRTE et Village d'Avenir).
- EPCI présentes à titre informatif, pour être au courant des projets en cours et faire sur ces deux dispositifs (CRTE et Village d'Avenir). Et si elles ont des idées de projets qui pourraient rentrer dans ces dispositifs
- Etat des lieux des projets en cours sur le territoire du PETR, les communes concernées. C'est l'occasion de voir les projets en cours sur Village d'Avenir.
- Quel lien entre les deux dispositifs ? dont les objectifs restent similaires (accompagnement, recherche de financement...). La cheffe de projet CRTE souhaite aussi pouvoir s'inspirer de ce qui est fait comme accompagnement sur Village d'Avenir afin de pouvoir mener au mieux l'accompagnement de projet.
- A voir comment on peut travailler ensemble pour rendre les dispositifs cohérents entre eux ? Comment on peut s'apporter pour des projets futurs ?
- Réunion d'information/atelier prévu (reste à confirmer) en septembre sur le territoire du PETR en lien avec le CAUE05 et la cheffe de projet CAI (Wajma EL KHAOUDA)



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DISCUSSIONS ET ECHANGES :

- Point Village d'Avenir :

Laure Vincent : Arrivée en janvier comme Pascal Sauty sur Village d'Avenir et s'occupe des communes CCGQ, CCPE et communes de Briançon.

Village d'Avenir concerne les collectivités pour moins de 3500 habitants qui ont procédé à un appel à candidature pour celles qui souhaitent être accompagnées sur des projets. Les chefs de projet ont pour rôle d'accompagner sur 12 à 18 mois les communes et grappes de communes sur des thématiques variées. L'inconvénient est que cela ne permet pas de voir la fin du projet. Différents états d'avancement actuellement, selon la maturité des projets. Les chefs de projet élaborent une feuille de route pour chaque commune pour sélectionner les projets, hiérarchiser les priorités, cerner les besoins au travers de l'élaboration de cette feuille de route. Les chefs de projets ont un rôle de facilitateur. 58 communes labélisées sur le département. L'idée est de s'appuyer sur l'ingénierie locale (ITo5, CAUE...) suivant la typologie de projet. Flécher et faciliter ces accompagnements en mettant en relation les ingénieries locales. Pas de financement ou de crédit dédiés dans village d'avenir. Mais en cas de besoin spécifiques, si l'ingénierie locale ne peut pas répondre à un projet en particulier, il y a toujours la possibilité de faire appel à une ingénierie via l'anct avec financement (diagnostic pour aider à l'élaboration de la feuille de route et à calibrer l'accompagnement). L'ingénierie sollicitée est ainsi sur mesure avec l'anct via un catalogue des bureaux d'études. Eyglies est potentiellement concernée.

Laure Vincent travaille sur un projet de requalification d'une ancienne friche. Pas d'ingénierie locale pour élaborer ce projet, une prestation avec bureau d'étude est en cours pour étudier la dépollution du site, faire une étude du sol, ...

Projet sur Montgenèvre : état des lieux des projets pour avoir un regard sur le degré de maturité des projets, un co-travail va avoir lieu avec la commune sur les aspects techniques et administratifs.

Projet avec une grappe de commune : Puy-Saint-Pierre, Puy-Saint-André, Cervières, Névache et Val des Près sur la thématique logement avec un volet accueil et maintien des ménages permanents. L'idée est aussi de réidentifier les potentialités de chaque commune et de travailler spécifiquement ensuite sur 1 ou 2 projets de communes. Une réunion de cadrage devrait avoir bientôt lieu avec le bureau d'étude et les communes (19 juillet). Un doc sera établi à la suite de cette réunion.

Un groupe de travail devrait se créer sur l'enjeu logement le 11 juillet.

Grappe de commune sur Monétier, La Salle les Alpes et Saint Chaffrey sur ces questions là également : en attente d'outils et de retour d'expérience. Il y a un enjeu mobilité aussi sur ces communes.

Il est important de mobiliser les compétences de chacun pour monter les projets.



• Briançonnais • Écrins • Guillestrois • Queyras

Avec Village d'Avenir, l'idée est aussi de pouvoir aider les communes qui ont peu de moyens humains et de temps pour monter les projets.

CCGQ, territoire pilote sur le projet Smart Community, en partenariat avec l'adrets qui apporte l'ingénierie et fait l'animation locale de la mise en œuvre de ce projet pour le maintien et le dynamisme des populations avec des enjeux logement pour les habitants et travailleurs permanents sur la CCGQ. Un point vigilance est aussi dans le projet Smart Community pour les personnes en difficultés sociales (personnes éloignées des pôles santé, jeune en fragilité...). Partenariat avec la DIL sur la partie logement pour identifier les besoins en logement. Une réunion publique est prévue au mois d'août. Une expérimentation est menée sur Molines-en-Queyras. Réotier sur Village d'Avenir avait un projet logement également, il serait donc intéressant de les raccrocher sur ce point-là.

Puy-Saint-Pierre aussi ? : La DIL avait cibler des territoires pilotes mais la CCB n'est pas inscrite dans l'expérimentation. Cela touche pourtant beaucoup de communes du territoire. La DIL n'est pas sur le territoire du Briançonnais, l'expérimentation pourrait pourtant s'élargir sur d'autres territoires.

La CCB n'a pas la compétence logement.

Pascal Sauty prendra contact avec la commune de Réotier et la CCGQ pour les mettre en relation.

Pascal Sauty n'a que des communes individuelles, pas de grappes de communes : Sur les vignes, un accompagnement pour la création d'une salle d'activités communales. Réotier : logement. Eyglis : relancer le travail sur la sécurisation de la traversée Eyglis-gare, des réunions publiques vont être réalisées sur le sujet. Beaucoup de partenaires sont concernés, il serait intéressant de mettre tout le monde autour de la table. Une réunion à l'automne est prévue pour réactiver le projet et identifier les besoins. St Crépin : aménagement touristiques camping et voie verte, situé sur une zone N2000, ce qui rend l'étude du projet délicate. Il y a également des risques d'inondation. Les besoins et attentes sont à redéfinir sur le tronçon voie verte. La feuille de route est aussi à affiner. Un autre projet sur Saint-Crépin concerner la rénovation du bâtiment et la création d'une résidence seniors. La rénovation du bâti est inscrite sur le CRTE. Moline-en-Queyras a plusieurs projets dont projet de cabane dans les arbres inscrit à l'espace valléen. Billetterie et accueil de la station ont fait l'objet d'une demande DETR. Un accès PMR et une création de salle d'accueil sont prévus, ainsi que l'aménagement d'un espace loisir sur le parking de front de neige. Abriès-Rsitolas : un ancien centre de val pré vert est prévu d'être réaménagé pour la création logement et de locaux pour l'artisanat.



• Briançonnais • Écrins • Guillestrois • Queyras

- Point CRTE :

- COP Régionale : importante pour avancer dans le CRTE et cadrer le dispositif, l'orienter, cibler les axes de travail. Cependant, avec la période de réserve le calendrier est chamboulé. Les réunions départementales de juin sont reportées à septembre. La cop intermédiaire du 1er juillet est reportée également mais sans date pour l'instant. La cop finale est toujours prévue pour décembre sans date à ce stade. (Circulaire de fin avril avec possibilité de potentiellement faire une copil début de l'hiver, reste à confirmer avec Isabelle Bianchini et cela a également dépendre de ce qui ressortira de la COP).

-Réunion d'information/atelier prévu (reste à confirmer) en septembre sur le territoire du PETR en lien avec le CAUE05 et la cheffe de projet CAI (Wajma EL KHAOUDA)

-Animation, sensibilisation avec scolaire (collège les garcins)

-Rapport de planification en cours

COP et contexte : suite aux annonces du président en septembre 20023 : annonce d'une planification écologique avec une conférence des parties (cop) entre état et régions (niveau régional), avec un travail concerté qui associe les territoires est en train d'être mené. Des leviers d'actions doivent être définis dans ces cop pour favoriser la transition écologique. Ces travaux sont en cours aujourd'hui mais tout est bloqué avec le contexte actuel. L'idée est aussi de mener une cop départementale pour avoir une concrétisation de ces leviers d'action. Le CRTE devient un support de cette planification écologique. Tant qu'on n'a pas le retour de cette cop, il n'y a pas trop d'intérêt de faire un copil crte. Faut voir dans les prochains mois comment ça se passe. Ces travaux devraient être plutôt renforcés. L'idée serait de faire un copil pour la fin d'année, pour voir comment le crte pourrait servir de support. C'est encore un peu flou car peu d'info. Cet outil doit être au service des territoires. Cette cop est pilotée par préfet de région et le président de région. Diverses thématiques sont abordées (mobilités, rénovation bâtiment...) avec des groupes de travail au niveau régional. L'idée c'était que ça soit aussi au niveau départemental et local. Il faudrait que ça soit décliné. Les groupes de travail sont clos. La planification écologique est plutôt prise en charge par la ddt mais c'est le crte qui porte aussi.

Rappel sur le crte : c'est un outil au service des territoires. Outil à disposition des epci. Travail chronophage au début pour les epci à faire vivre ce crte par le recensement des projets : les projets recensés doivent être perçus comme importants et prioritaires de sorte à cibler. On pourra en reparler au prochain copil. Ça ne doit pas être une contrainte mais un outil. Ça doit servir : discuter des problèmes de financements... Laure et Pascal peuvent apporter une aide ? s'il y a des questions sur les financements existants, l'ingénierie locale qui existe....



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

Il existe des mesures Fonds Vert pour la renaturation pour soutenir la transition écologique (niveau départ : éclairage public, bâtiment, mobilité en zone rurale, mesures risque montagne, inondation et incendie, mesure ingénierie globale pour étude, financer la transition, biodéchet / au niveau régionale : recyclage foncier et biodiversité). Rénovation éclairage public plus trop financé car objectif atteint. Enveloppe de départ à 6,7millions : 2/3 de l'enveloppe ont été consommés.

Un comité de programmation aura lieu en septembre.

Si des communes ont des projets pour la renaturation, ne pas hésiter à contacter Isabelle Bianchini qui est référente Fonds Vert si besoin. Peu de projets en cours pour le moment, il ne faut donc pas hésiter à faire de la communication dessus. Montgenèvre a un projet de renaturation, Puy-Saint-Pierre aussi (réaménagement urbain global), Guillestre et Briançon pour leurs écoles. Montgenèvre : une ancienne steppe n'est plus en fonctionnement : renaturer le lieu, mais pas encore de précisions sur le but du projet.

Le CRTE est une feuille de route, un contrat chapeau, en mettant autour de la table des solutions techniques et financières... c'est un outil à disposition du territoire pour échanger sur les projets.

Comment rendre tout cela cohérent ? Il doit englober toutes les contractualisations à travers un projet de territoire avec tous les financements. La feuille de route doit être globale pour l'ensemble des partenaires sur le territoire.

Le problème est qu'il y a un manque de financement pour réaliser les projets soulignent les EPCI et qu'il existe déjà une multitude de dispositifs, dont les leur, qu'il est difficile à faire accepter aux élus, il paraît donc très compliqué qu'il y ait encore un dispositif au-dessus des ces programmes déjà existants. Cela paraît très compliqué de rendre tout cela cohérent. C'est déjà un vrai défi de construire un projet de territoire sur chaque communauté de communes. Donc encore plus difficile à intégrer le crte au-dessus, en tant que contrat chapeau.

L'animation doit être générale sur le crte. Les communes ont toujours un financement accordé même si ce n'est pas dans le crte. Mettre des partenaires autour de la table.

Voir exemple du crte Grand-Est : travail concerté état et région et feuille de route.

CONCLUSION :

On verra en fonction de la cop régionale et si on arrive à faire une cop départementale. On pourra en reparler quand on y verra plus clair. L'état organise la cop départementale en concertation avec la région, en associant les territoires. Les acteurs locaux sont invités à la cop départementale.



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

PROJET DE TURBINAGE HYDROELECTRIQUE D'EAU POTABLE DE LA SOURCE DU SAPET SUR LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES DANS LES HAUTES-ALPES

NOTE DE SYNTHÈSE

Rédacteurs : Pierre LEROY (Président SEVE) pierre.leroy103@orange.fr,
Antoine BARD (Directeur SEVE) antoine.bard@edsb.fr

1 Récapitulatif du projet

Un projet original permettant de concilier rénovation de réseau d'eau potable (enjeu de préservation de la ressource en eau), production d'énergie renouvelable (enjeu de transition énergétique) et protection de l'environnement (acceptation sociale).

La SEVE¹, société d'économie mixte à capital public et citoyen, porte un projet de turbinage de la source d'eau potable de la source du Sapet. Ce projet consiste à :

- **Rénover le réseau actuel d'eau potable de la source du Sapet** sur la commune de Saint Martin de Queyrières ;
- **Ajouter un équipement de production hydroélectrique de petite puissance** sur la conduite de production d'eau potable entre le captage de la source et le réservoir de tête de distribution de plusieurs hameaux.

La commune, actuellement en régie directe, garde la maîtrise de l'ensemble de ces équipements et de leur gestion.

Ce projet permettra **la rénovation d'un réseau d'eau potable vieillissant et présentant des fuites importantes** : la conduite du réseau d'eau potable actuelle (1,5 km de long) court en pleine montagne sur un dénivelé de 300 m. Elle est âgée (posée en 1970) et fragile (conduite en fonte grise). De plus, elle présente un taux de fuite significatif (115 m³/km/jour estimé en 2023).

La puissance de l'installation hydroélectrique sera de 88 kW, **produisant chaque année une énergie renouvelable et non intermittente de près de 654 MWh**. Participant à l'autonomie énergétique du territoire objectif du Plan Climat Air Energie Territorial.

Le montage financier relève d'un partenariat public-privé innovant regroupant trois acteurs autour d'un même projet d'aménagement. Cette convention juridique inédite a été mis en place après une étude cofinancé par la banque des territoires. Le montage, composé de deux opérations, est le suivant :

- **La commune gestionnaire d'eau potable contribue au financement de la rénovation de la conduite d'eau potable (à hauteur de son débit autorisé, soit 14 l/s)** à travers une subvention auprès de l'Agence de l'Eau à laquelle elle est éligible (taux de subventionnement décidé par l'Agence de l'Eau).
- **La SEVE finance tout ce qui est lié à l'équipement de production hydroélectrique** ainsi que les travaux de rénovation de la conduite d'eau potable non couvert par la commune au travers de subventions dédiées à ce poste. La production d'électricité est rachetée via un mécanisme d'obligation d'achat (dit « tarif H16 ») ;
- **La commune** perçoit par ailleurs une redevance en contrepartie de l'occupation foncière de l'équipement hydroélectrique.

¹ La SEVE (Soleil, Eau, Vent, Energie) est une Société d'Economie Mixte créée en 2011 avec pour objet social la production d'énergie renouvelable et la maîtrise de l'énergie sous toutes ses formes. L'actionnariat est à 53% public et 11% citoyen.

La ressource en eau est relativement abondante ; la source a un débit moyen d'environ 70 l/s sur l'année. Le prélèvement d'eau potable représente un débit de 14 l/s. Le turbinage prévoit : l'ajout d'un débit réservé environnemental à hauteur de 15 l/s non obligatoire mais proposé volontairement sur la base de l'étude d'impact, un prélèvement supplémentaire dédié au turbinage entre 0 et 26 l/s en fonction du régime de la source.

2 Avancement du projet

Un projet à l'étude depuis 2015, très largement soutenu par le territoire et prochainement approuvé par les services de l'Etat

Le projet est étudié par la SEVE en coopération avec la commune de Saint-Martin-de-Queyrières depuis 2015. Il a fait l'objet d'une étude d'impact environnementale complète comprenant les milieux terrestres et aquatiques sur quatre saisons. Il a fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale au titre du R181-13 du code de l'environnement, dossier instruit par la DDT05.

L'instruction du dossier a duré 3 ans et a fait l'objet de nombreux échanges avec l'administration (DDT, OFB, ARS). **L'ensemble des services ont validé la totalité du dossier, y compris les éléments de l'étude d'impact environnementale qui démontrent la compatibilité du projet avec les objectifs du SDAGE.**

Le projet a été soumis à une enquête publique, suite à plusieurs réunions publiques qui s'est conclue très favorablement. Il a également reçu l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) en octobre 2023.

Sous l'impulsion du projet la commune de Saint Martin de Queyrières a régularisé la situation foncière de son réseau d'eau potable, cette procédure a été purgée de tout recours en juin 2024.

L'arrêté d'autorisation environnemental a été délivrée le 14 octobre 2024.

Un projet qui pourrait potentiellement être abandonné du fait de la non-obtention d'une subvention de l'Agence de l'Eau pour des raisons peu compréhensibles et contradictoires avec l'instruction réalisée par les services de l'Etat

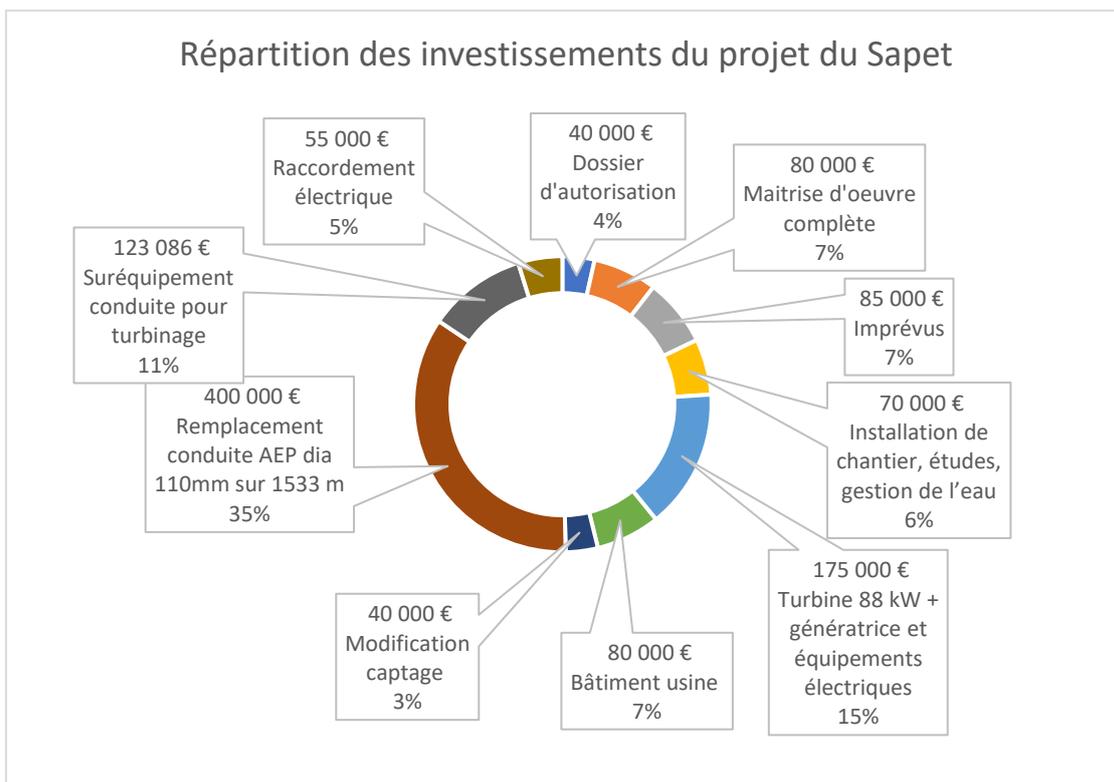
Comme dans le cadre de toute rénovation de réseau d'eau potable porté par une collectivité locale, la commune de Saint-Martin-de-Queyrières a demandé auprès de l'Agence de l'Eau en avril 2023, une subvention afin de rénover la conduite d'eau potable (rénovation à hauteur de son débit autorisé, soit 14 l/s). Cette subvention a vocation exclusivement au soutien du financement de la rénovation de la conduite d'eau potable, et aucunement l'équipement de production hydroélectrique (qui pour sa part bénéficie d'un tarif de rachat de l'électricité pour son financement comme explicité plus haut).

Suite à instruction de la demande par l'Agence de l'Eau, cette demande de subvention a été refusée, au motif que « le projet permet un nouvel usage (production hydroélectrique) et l'Agence de l'Eau, dans son XI^e programme, ne permet pas la possibilité financement pour ce type d'action » (réponse officielle reçue de l'Agence de l'Eau le 31/08/2023). **Cette réponse est difficilement compréhensible dans la mesure où : (1) comme indiqué précédemment, la subvention porte uniquement sur la part de la rénovation de la conduite d'eau potable à hauteur du débit autorisé pour l'usage eau potable, le turbinage étant mentionné en toute transparence, (2) la conformité du projet de turbinage avec le SDAGE a été étudiée dans le cadre de l'étude d'impact et jugée conforme par l'ensemble des services instructeurs.**

3 Besoins pour la concrétisation du projet

A la veille de l'obtention de l'arrêté d'autorisation, le projet n'est pas à l'équilibre financièrement même à long terme. Sans subvention pour soutenir la rénovation du réseau d'eau potable de la commune, le projet est déficitaire à l'horizon de 40 ans (soit la durée d'autorisation de celui-ci).

Le cout total du projet était chiffré en 2023 à 1 148 000€ dont 35% (400000€) pour la seule part de la rénovation de la conduite d'eau potable lié à ce seul usage. Montant qui a fait l'objet d'une demande de subvention par la commune au titre de la rénovation de son réseau.



La Seve est porteuse du projet d'ensemble. Le financement prévisionnel du projet est d'investir 20 à 30% en fonds propres et de recourir à l'emprunt pour la part restante. La Seve dispose aujourd'hui de la capacité d'investissement nécessaire à ce projet. Sans compter que la SEVE a déjà investi près de 80 000 € dans le développement de ce projet.

4 Perspectives pour le développement des projets de turbinage d'eau potable

Par ailleurs, afin d'accompagner des projets similaires qui ont toute leur pertinence dans des zones de montagne, le cadre règlementaire gagnerait à être adapté

Actuellement, deux freins règlementaires fragilisent le bouclage financier de projets de ce type :

- Un mécanisme d'obligation d'achat non adapté pour des projets de turbinage d'eau potable : comme précisé plus haut, la production électrique sera valorisée via un mécanisme d'obligation d'achat H16² propre aux installations de puissance inférieure à 500 kW. Ce mécanisme prévoit qu'au-delà de 100 000 heures, la production est rachetée à 40 €/MWh, et ce jusqu'à la 20^e année. Pour une installation hydroélectrique « classique » (qui produit environ 5000 heures par an), les

² <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033585076>

100 000 heures de fonctionnement correspondent à une durée de 20 ans. La production est donc valorisée en moyenne sur 20 ans à un tarif de rachat donné, puis au prix de marché au-delà. Le cas d'un projet de turbinage d'eau potable est différent dans la mesure où la turbine produit quasi en continu sur l'ensemble de l'année. Par conséquent, les 100 000 heures sont atteintes au bout de 12 ans. Et au final, la production est donc valorisée un tarif de rachat donné pendant 12 ans, ensuite à 40 €/MWh entre 12 et 20 ans, puis au prix de marché au-delà. Les projets de turbinage d'eau potable sont par conséquent fortement pénalisés lors de cette période de production valorisée à 40 €/MWh. **Une possibilité pourrait être que la production puisse être valorisée sur le marché dès la fin des 100 000 heures, sans attendre la 20^e année, afin d'éviter cette période de revente à 40 €/MWh qui pénalise fortement l'économie du projet.**

- Discrimination de la filière hydro-électrique dans le mécanisme d'autoconsommation collective : actuellement, il est possible dans le cadre d'un projet de production d'électricité renouvelable, à travers le dispositif dit d' «autoconsommation collective», de mettre en relation des producteurs et des consommateurs dans un périmètre de 2 à 20 km. Ce mécanisme a été mis en place quasi exclusivement autour de l'énergie photovoltaïque, pour laquelle il est possible de cumuler la valorisation à travers l'autoconsommation et l'obligation d'achat. Malheureusement, un tel cumul n'est pas possible pour la production hydroélectrique. Il y a donc un traitement inéquitable entre les filières photovoltaïque et hydroélectrique **Or, un tel cumul renforcerait sensiblement l'économie des projets de turbinage d'eau potable.**

5 Synthèse des besoins du projet

A ce jour, les besoins concernent donc par ordre de priorité :

1. Une subvention pour supporter la rénovation de la conduite d'eau potable qui pèse 400 000€ dans le budget du projet (soit 33%),
2. Sécuriser un taux d'emprunt intéressant pour la Seve concernant le portage d'ensemble, le suréquipement de la conduite et le reste des équipements de production hydroélectrique,
3. Un lobbying pour le développement de ce type de projet, auprès de la commission de régulation de l'énergie (CRE) et / ou la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) afin de faire évoluer les mécanismes de soutien pour l'équipement des réseaux déjà existant en général : les dispositifs d'obligation d'achat et de l'autoconsommation collective qui pénalisent aujourd'hui ces projets.



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras



OBJET DE LA NOTE : Plus-value du CRTE et nouvel axe de réflexion sur l'échelle du PETR

Destinataire :

Auteur : Sybille Jugy, Cheffe de projet CRTE-PETR

Date : 6 Décembre 2023

RAPPEL DU CONTEXTE DU CRTE SUR LE TERRITOIRE DU PETR :

Mise en place du contrat

Le CRTE du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois-Queyras, officiellement mis en place le 25 octobre 2021, est un outil national qui se décline à l'échelle territoriale, permettant de concerter plusieurs acteurs du territoire, notamment les trois EPCI qui le composent, sur différents projets autour de la transition écologique, économique, sociale et culturelle. Sa durée est de 6 ans et doit se terminer en 2026.

Le CRTE est issu de la fusion du Contrat de ruralité, porté par le PETR de 2017 à 2020 et du CTE contrat de transition écologique, signé en 2019, dont le PETR a été sollicité par le ministère pour faire émerger de nouvelles dynamiques territoriales en faveur de la transition écologique.

Pour cela, différents axes de travail ont été ciblés dans le CRTE du PETR :

→ Celui de la transition écologique dans lequel on y trouve l'autonomie alimentaire et l'agriculture, la gestion des déchets et l'économie circulaire, la sobriété énergétique, la mobilité, l'habitat et le logement - l'assainissement ;

→ Et celui de la ruralité où il y a une orientation liée à la santé, le numérique, l'aménagement des communes et les risques naturels, le tourisme et l'attractivité territorial.

La cheffe de projet CRTE :

Un poste en VTA (Volontariat Territorial en Administration) est dédié à l'animation et au suivi du contrat depuis novembre 2021, en lien direct avec la Directrice du PETR afin d'assurer la coordination de projets et de rechercher des financements adéquats sur le territoire. Une trentaine de réunions de travail entre elles ont eu lieu pour assurer le bon déroulé de la mission. Les postes en VTA permettent aux collectivités territoriales rurales de



bénéficiaire de compétences de jeunes diplômés en ingénierie de projets, sur un temps de mission de plusieurs mois (environ 18 mois).

Elle anime également les réunions de travail et de concertation avec certains acteurs du territoire. L'intérêt étant de tenir compte des besoins du territoire et de faire une recherche de financement suivant les projets sélectionnés par les communes.

La cheffe de projet a pu travailler sur différentes thématiques :

- Sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie
- Sensibilisation et communication sur la sobriété numérique
- Animation du Club Climat et Transition
- Candidature au label « Une Cop d'avance »
- Mobilisation des primes CEE pour les acteurs du territoire
- Réflexion sur le déploiement d'un cadastre solaire
- Mise en place d'ateliers sur l'artificialisation des sols

Une diffusion de documentations, en partie sur le site internet du PETR, émission radio et les réseaux a été faite également autour du CRTE et de ses thématiques mais aussi sur divers sujets de transition écologique.

La gouvernance

Le CRTE a été créé dans un esprit de collaboration. La mise en commun entre les partenaires financiers et les EPCI du territoire ont permis de mener un travail d'émergence de projets plus facilement. De plus, divers comités techniques, comités de pilotage (2 de chaque depuis 2021), des commissions de projets (3 en interne) et autres réunions techniques (5 depuis 2021) ont permis de réunir les porteurs de projets et les partenaires institutionnels du contrat : Département, ADEME, Banques des Territoires, la DDT, la DREAL, le CEREMA, les sous-préfets de Briançon.

Cela permettait d'entretenir une dynamique entre les parties prenantes du CRTE et de tenir compte des intérêts de chacune d'entre elles.

Le CRTE ne possédant pas de fonds propres, son intérêt réside principalement dans l'animation dédiée. L'accompagnement administratif, technique et le soutien dans la recherche de financement et d'informations a pu être mis en place grâce aux différentes rencontres et réunions techniques animées par la cheffe de projet.

Un travail a également été réalisé avec les trois EPCI via des réunions permettant d'établir une stratégie de remontée des projets pour chacune d'entre elles, notamment via des animations de groupe de travail.

Le volet animation et financier du CRTE

Le CRTE comporte un volet de suivi et d'accompagnement de projets sur un aspect financier, notamment via les annexes financières. Ainsi, 134 projets inscrits du CRTE dans les annexes financières de 2020-2021 et 2021-2022 ont pu être soutenus à hauteur de 9 832 789,04 euros (sur 167 projets subventionnés au total sur de la DETR/DSIL à hauteur de 19 602 289,45 euros). Le CRTE est un outil permettant de d'avoir une vision globale sur le territoire du PETR en ayant une animation commune, tout en conservant les annexes financières de chaque EPCI. Néanmoins, une constatation a pu être faite sur le fait qu'un travail de priorisations des projets inscrits dans les annexes est nécessaire à mettre en place.

REFLEXION MENEES SUR LE CRTE DU PETR :

Afin de mieux cibler les orientations stratégiques du CRTE sur le territoire du PETR, comme il a pu être annoncé au cours de la réunion en Sous-Préfecture le 4 Décembre 2023, il pourrait être pertinent de flécher certaines thématiques (deux à trois), ce qui permettrait dans un second temps de mieux cibler les projets des communes.

De ce fait, il pourrait être pertinent de reprendre les trois principaux axes du Fonds Vert :

- Performance environnementale,
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration du cadre de vie

Le Fonds Vert étant un levier financier considérable pour accélérer la transition écologique. Les projets étant ainsi ciblés de la sorte, rendrait leur recherche de financement, notamment via les Fonds vert, plus optimale.

De ce fait, il sera possible d'obtenir une annexe financière 2024 plus cadrée, ciblée et pertinente.

Un appui auprès des communes sur le recensement de leurs projets à lister dans les annexes, pourrait se faire via un questionnaire à leur communiquer.

Elles pourraient de ce fait, être aiguillées dans le recensement de projets appropriés aux thématiques ciblées. Comme il a pu être fait jusqu'à présent, les projets à recenser dans l'annexe seront toujours ceux en cours de réalisation et ceux qui n'ont pas encore abouti.

CONCLUSION :

Le CRTE pourrait donc être un outil sur le territoire du PETR permettant de flécher certains projets via des thématiques ciblées, préalablement définies avec les EPCI.

Ce qui permettrait, en parallèle, de mieux cibler les financements attirés et d'éviter un éparpillement des projets, tout en évitant le risque de privilégier certains projets à d'autres.

Les annexes du CRTE seraient ainsi mieux constituées et certainement moins chronophages à renseigner tout en optimisant au mieux la recherche de financement pour les projets ciblés.

Les EPCI et le PETR n'auraient, de ce fait, pas à sélectionner en amont les projets des communes, puisque la sélection se ferait automatiquement en amont via les thématiques ciblées du CRTE, sous forme d'une feuille de route.